



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 mai 2021  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quinzième session**  
Point 167 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission des Nations Unies  
au Soudan du Sud**

## **Mission des Nations Unies au Soudan du Sud : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2019/20	1 183 447 300
Dépenses de 2019/20	1 182 499 200
Solde inutilisé de 2019/20	948 100
Crédits ouverts pour 2020/21	1 178 515 100
Montant estimatif des dépenses de 2020/21 <sup>a</sup>	1 146 082 800
Montant estimatif du solde inutilisé de 2020/21 <sup>a</sup>	32 432 300
Projet de budget du Secrétaire général pour 2021/22	1 128 148 100
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2021/22	(9 064 200)
Recommandation du Comité consultatif pour 2021/22	1 119 083 900

<sup>a</sup> Montant estimatif au 31 janvier 2021.



## I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en ligne avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 13 avril 2021. On trouvera les observations et recommandations du Comité sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport portant la cote [A/75/822](#), et celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 dans son rapport portant la cote [A/75/829](#).

## II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020

2. Dans sa résolution [73/323](#), l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 1 183 447 300 dollars (montant net : 1 158 475 600 dollars) destinés à financer le fonctionnement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020. Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 1 182 499 200 dollars (montant brut) (montant net : 1 156 835 200 dollars), soit un taux d'utilisation de 99,9 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 948 100 dollars, représente 0,1 % du montant total des ressources approuvées pour l'exercice et résulte de l'effet conjugué : a) d'une sous-utilisation des crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles, les dépenses liées aux opérations aériennes ayant été moindres que prévu du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (9 699 700 dollars, soit 2,9 %), ainsi qu'au titre des militaires et du personnel de police (3 473 800 dollars, soit 0,6 %) ; b) d'un dépassement des crédits alloués au titre du personnel civil (12 225 400 dollars, soit 4,2 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2019/20 ([A/75/627](#)).

3. Pendant l'exercice 2019/20, des montants de 9 589 400 dollars et 2 636 000 dollars ont été réaffectés des catégories III (dépenses opérationnelles) et I (militaires et personnel de police), respectivement, à la catégorie II (personnel civil) pour couvrir des frais liés : a) au personnel recruté sur le plan international, en raison principalement de l'application d'un coefficient d'ajustement plus élevé et de dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions ; b) au personnel recruté sur le plan national, principalement en raison du fait que le montant mensuel versé au titre de la prime de danger, d'une part, et les dépenses communes de personnel, d'autre part, ont été plus élevés que prévu ; c) aux Volontaires des Nations Unies, principalement en raison du fait que les sommes à verser au PNUD au titre des dépenses d'appui aux programmes ont été supérieures aux prévisions. Il a été possible de réaffecter des ressources de la catégorie I car les dépenses au titre des contingents et des unités de police constituées ont été inférieures aux prévisions, et il a été possible de réaffecter des ressources de la catégorie III car les dépenses au titre des opérations aériennes ont été moins élevées que prévu (*ibid.*, par. 73).

4. Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur la diminution des engagements non réglés, qui ont été ramenés de 275 168 000 dollars pendant l'exercice 2018/19 à 168 270 800 dollars pendant l'exercice 2019/20 ; il a appris que sur les 275 168 000 dollars d'engagements non réglés enregistrés au 30 juin 2019, 231 498 800 dollars (84 %) relevaient de la catégorie Militaires et

personnel de police, principalement en raison du fait que des engagements avaient été contractés concernant les remboursements au titre des coûts standard aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ainsi qu'au titre du matériel appartenant aux contingents (matériel majeur et soutien logistique autonome) aux pays fournisseurs de contingents, mais que les paiements correspondants n'avaient pas encore été traités. Au 30 juin 2020, les engagements non réglés dans la catégorie Militaires et personnel de police s'élevaient à 109 602 200 dollars, soit une réduction d'environ 121,9 millions de dollars, ce qui montre que le traitement de ces paiements s'est amélioré au cours de l'exercice 2019/20.

*Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes*

5. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUSS, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2020 [A/75/5 (Vol. II)]. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations et des recommandations concernant la MINUSS, qui portent entre autres sur : a) la prorogation des engagements temporaires ; b) la gestion des armes et des munitions (voir également par. 33 ci-dessous). **Le Comité consultatif souscrit aux recommandations relatives aux questions administratives et budgétaires du Comité des commissaires aux comptes et compte qu'elles seront appliquées dans les plus brefs délais.**

### **III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours**

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2021, le montant des dépenses était de 946 812 000 dollars, pour des crédits ouverts d'un montant total de 1 178 515 100 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait s'élever à 1 146 082 800 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 32 432 300 dollars.

7. Le Comité consultatif a été informé que les demandes de remboursement des dépenses afférentes aux contingents présentées jusqu'en septembre 2020 avaient donné lieu à un règlement, le montant restant dû s'établissant à 59 728 000 dollars au 31 décembre 2020. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'au 30 septembre 2020, le montant restant dû s'établissant à 45 360 000 dollars au 31 décembre 2020.

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 15 mars 2021, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUSS depuis sa création s'établissait à 10 192 851 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 9 924 558 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 268 293 000 dollars. Au 15 mars 2021, le solde de trésorerie de la Mission s'élevait à 221 725 000 dollars, soit un montant suffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 194 303 000 dollars (compte non tenu des remboursements aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies.**

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2021, un montant de 2 433 000 dollars avait été versé pour régler 65 demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité depuis la création de la Mission et que 8 demandes étaient en instance. **Le Comité consultatif compte que les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

## IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022

### A. Mandat et hypothèses budgétaires

10. Le mandat de la MINUSS a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1996 (2011) et prorogé récemment jusqu'au 15 mars 2022 dans la résolution 2567 (2021) du Conseil. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui concernant la MINUSS pour l'exercice 2021/22 sont présentées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission (A/75/762). Il est indiqué dans ce rapport que des progrès considérables ont été accomplis sur la voie de la paix au cours des deux années écoulées et que l'évolution de la situation a conduit à l'établissement d'un rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la planification future des sites de protection des civils (S/2019/741), à l'occasion duquel la MINUSS a mené des consultations approfondies avec le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et les partenaires dans les domaines de l'aide humanitaire et de la protection. Il est également indiqué que sur la base des recommandations formulées à cette occasion et de la planification conjointe, trois sites de protection des civils, à Bor, Djouba et Wau, ont été reconvertis et leur administration transférée au Gouvernement provisoire revitalisé, et que les deux sites restants, situés à Malakal et Bentiu, seront transférés d'ici à la fin de l'exercice 2020/21. Le Secrétaire général indique que la Mission a revu la manière dont elle s'acquitte de son mandat de protection des civils et que les besoins d'unités de police constituées ont fortement diminué avec la reconversion des sites (voir A/75/762, par. 7 à 13).

### B. Ressources nécessaires

11. Les prévisions de dépenses de la Mission pour l'exercice 2021/22 se montent à 1 128 148 100 dollars, ce qui représente une diminution de 50 367 000 dollars (4,3 %) par rapport aux crédits de 1 178 515 100 dollars approuvés pour l'exercice 2020/21 (voir tableau ci-dessous).

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin)

Catégorie	Montant alloué (2019/20)	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/21) – Au 31 mars	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	563 067,2	559 593,4	538 695,1	447 707,4	528 924,6	(9 770,5)	(1,8)
Personnel civil	291 075,7	303 301,1	313 776,6	237 778,3	311 466,9	(2 309,7)	(0,7)

Catégorie	Montant alloué (2019/20)	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/21) – Au 31 mars	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Dépenses opérationnelles	329 304,4	319 604,7	326 043,4	261 326,3	287 756,6	(38 286,8)	(11,7)
<b>Montant brut</b>	<b>1 183 447,3</b>	<b>1 182 499,2</b>	<b>1 178 515,1</b>	<b>946 812,0</b>	<b>1 128 148,1</b>	<b>(50 367,0)</b>	<b>(4,3)</b>

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget de la Mission pour 2021/22 (A/75/762) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

## 1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé 2020/21 <sup>a</sup>	Effectif proposé 2021/22	Variation
Observateurs militaires	242	242	–
Membres des contingents	16 758	16 758	–
Police des Nations Unies	733	733	–
Unités de police constituées	1 280	1 280	–

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

12. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2021/22 s'élève à 528 924 600 dollars, ce qui représente une diminution de 9 770 500 dollars (1,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2020/21 ; cela s'explique principalement par la réduction de l'effectif moyen proposé pour les contingents et pour les unités de police constituées, ainsi que des ressources connexes, compte tenu du fait que la Mission a adapté sa présence à la suite de la transformation des sites de protection des civils et procédé à des déploiements et à des patrouilles plus systématiques dans les zones situées en dehors de ces sites. Cette diminution est en partie contrebalancée par le versement d'une indemnité de subsistance (missions) d'un montant net plus élevé (voir A/75/762, par. 119 à 122).

13. On trouvera dans le tableau ci-après les coefficients délais de déploiement des militaires et du personnel de police constatés pendant les exercices 2019/20 et 2020/21 et ceux qui sont proposés pour 2021/22.

### Coefficient délais de déploiement

Catégorie	Coefficient effectif en 2019/20	Coefficient budgétisé pour 2020/21	Coefficient effectif au 28 février 2021	Coefficient effectif (moyenne) au 28 février 2021	Coefficient effectif au 31 mars 2021	Coefficient effectif (moyenne) au 31 mars 2021	Coefficient effectif proposé pour 2021/22
Observateurs militaires	9,5	5,0	13,6	13,6	10,3	13,2	5,0
Contingents	13,1	12,1	12,5	13,5	12,8	13,4	17,3
Police des Nations Unies	9,2	4,0	35,6	25,8	33,7	26,7	4,0
Unités de police constituées	13,0	10,9	10,5	11,5	10,4	11,3	46,9

14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à l'issue du processus débuté en juillet 2020, quatre des cinq sites de protection des civils de la MINUSS (situés à Wau, Bor, Djouba et Bentiu) avaient depuis été reconvertis en camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et que le site restant,

situé à Malakal, devrait l'être sous peu (voir par. 10 ci-dessus). Dans le cadre de cette reconversion, la responsabilité de la sécurité des sites et de la protection des personnes y vivant, qui incombait auparavant à la Mission, avait été transférée au Gouvernement du pays hôte. Le Comité consultatif a été informé qu'il n'était donc plus nécessaire de maintenir le même niveau de présence des unités de police constituées. Il a également appris que des évaluations des risques de sécurité avaient été menées sur chaque site avant leur reconversion et que plusieurs de ces évaluations avaient mis en évidence la persistance de la violence et de la criminalité au sein des communautés, ce qui avait conduit à l'organisation d'une expansion continue de la présence de la Mission en dehors des sites de protection des civils et à un ajustement du dispositif de la police des Nations Unies dans ce contexte. **Le Comité consultatif prend note de l'explication fournie concernant la réduction des effectifs de police, du coefficient délais de déploiement proposé pour les unités de police constituées et des évaluations des risques de sécurité effectuées. Il recommande néanmoins que des informations supplémentaires concernant les réductions proposées s'agissant de la présence des unités de police constituées et leurs répercussions sur le plan de la sécurité soient fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

15. En ce qui concerne l'indemnité de subsistance (missions), le Secrétaire général indique que l'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le versement d'une indemnité d'un montant net plus élevé (125 dollars par jour, contre un montant de 114 dollars inscrit dans les ressources approuvées pour 2020/21), compte tenu des hébergements partagés (voir A/75/762, par. 119 à 121). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le montant total des ressources demandées, soit 19 664 400 dollars, au titre de l'indemnité de subsistance (missions) concernant les contingents, et a été informé que le versement d'un montant journalier net plus élevé, à savoir 125 dollars, prévu dans le projet de budget pour l'exercice 2021/22 tenait compte de la situation actuelle de la Mission et permettrait d'éviter les déficits constatés lors des exercices précédents. Le Comité a également reçu des informations sur la construction, en cours, de logements dans le cadre d'un plan de remplacement ; il a en outre appris qu'actuellement, environ 60 % des logements en dur et 75 % des modules d'hébergement préfabriqués étaient occupés par des observateurs militaires et des officiers d'état-major dans le cadre d'un système d'hébergements partagés.

16. Le Comité consultatif a été informé que la quasi-totalité du personnel de la police des Nations Unies et du personnel fourni par des gouvernements partageait actuellement des hébergements, et que seule une proportion relativement faible de l'ensemble du personnel en tenue occupait un hébergement individuel, et qu'il s'agissait là en grande partie d'une question de choix fondé sur les prestations disponibles. La pratique actuelle indiquant que la plupart des membres du personnel préféreraient le système d'hébergements partagés, la Mission considérait qu'il n'était pas nécessaire de construire des hébergements supplémentaires. Le Comité a en outre été informé que le projet de budget de la MINUSS pour l'exercice 2021/22 reposait sur l'hypothèse du maintien de systèmes similaires d'hébergements partagés et sur la possibilité laissée aux observateurs militaires, aux officiers d'état-major, aux membres de la police des Nations Unies et au personnel fourni par des gouvernements de choisir ou non de partager leur hébergement. Il a été indiqué au Comité que la Mission n'avait pas procédé à une analyse comparative des coûts entre d'une part, le système d'hébergements partagés avec le versement d'une indemnité de subsistance (missions) majorée et d'autre part, des hébergements individuels avec une indemnité de subsistance minorée. **Le Comité consultatif compte qu'une analyse coûts-avantages comparant le système d'hébergements partagés, avec le versement**

d'une indemnité de subsistance (missions) majorée, aux hébergements individuels sera fournie dans le cadre du prochain projet de budget.

17. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

## 2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé 2020/21	Effectif proposé 2021/22	Variation
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	923	900	(23)
Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	1 442	1 447	5
Emplois de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	32	16	(16)
Administrateurs recrutés sur le plan national	10	–	(10)
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	447	447	–
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	3	3	–
Personnel fourni par des gouvernements	88	88	–
<b>Total</b>	<b>2 945</b>	<b>2 901</b>	<b>(44)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

18. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2021/22 s'élève à 311 466 900 dollars, ce qui représente une diminution de 2 309 700 dollars (0,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2020/21. Le Secrétaire général indique que cette diminution concerne : a) le personnel recruté sur le plan international, en raison de la proposition de supprimer 20 postes, de l'application d'un taux de vacance plus élevé (5,4 %) que le taux de 5,0 % appliqué aux ressources approuvées pour l'exercice 2020/21, et du transfert de trois postes soumis à recrutement international de la Section de l'appui centralisé aux achats au budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ; b) le personnel recruté sur le plan national, en raison du transfert de cinq postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan national de la Section de l'appui centralisé aux achats au budget du Centre de services régional d'Entebbe ; c) le personnel temporaire (autre que pour les réunions), principalement en raison du fait qu'il est proposé de supprimer 16 emplois de temporaire soumis à recrutement international et de transformer 10 emplois de temporaire d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national en postes affectés au Centre d'analyse conjointe de la Mission ; d) le personnel fourni par des gouvernements. Ces diminutions sont en parties contrebalancées par l'augmentation des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) le personnel recruté sur le plan national, en raison principalement de l'application des nouveaux barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan local au Soudan du Sud, promulgués en décembre 2020 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2019 ; la proposition de transformer 10 emplois de temporaire (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) en postes permanents au sein du Centre d'analyse conjointe de la Mission ; la comptabilisation en année pleine des dépenses afférentes à 16 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan national qui avaient été créés sur la base d'un taux de déploiement de 50 % pour 2020/21 ; la hausse du montant de la prime de danger versée mensuellement aux membres du personnel recrutés sur le plan national (voir par. 26 ci-dessous) ; b) les Volontaires

des Nations Unies, en raison du versement d'une indemnité de subsistance des Volontaires d'un montant moyen plus élevé (voir [A/75/762](#), par. 123 à 127).

*Examen des besoins en personnel civil de la MINUSS*

19. Le Secrétaire général présente au paragraphe 43 du projet de budget les considérations relatives à l'évaluation des effectifs des composantes de la Mission. Il est indiqué au paragraphe 45 qu'il a été tenu compte des résultats de la première phase de l'examen des besoins en personnel civil dans les hypothèses budgétaires retenues pour l'élaboration du projet de budget portant sur l'exercice 2021/22, et que cette évaluation complète – dont la réalisation est déjà bien avancée et devrait se terminer au deuxième trimestre de 2021, une fois que le Conseil de sécurité se sera prononcé sur le renouvellement du mandat de la MINUSS – servira de base pour l'établissement du projet de budget pour l'exercice 2022/23. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'examen des besoins en personnel civil de 2020 a été l'unique examen effectué par la MINUSS au cours des cinq dernières années et qu'il a été axé sur les priorités stratégiques de la Mission et mené en conjonction avec l'établissement du plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel à l'échelle de la Mission en vue du projet de budget pour 2021/22.

20. Le Comité consultatif a également été informé que les réductions d'effectifs (voir par. 21 ci-dessous) s'inscrivaient dans le cadre d'un examen global des effectifs visant à aligner les ressources proposées sur les priorités stratégiques de la Mission pour l'exercice considéré, et que lorsque la Mission estimait qu'il était possible d'améliorer les performances moyennant une réorganisation structurelle effectuée dans la limite des ressources existantes, elle proposait cette option. Le Comité a également été informé que les propositions formulées dans le projet de budget à l'examen s'appuyaient sur les changements concernant les effectifs ayant déjà été approuvés et que les modifications proposées pour la composante Appui résultaient des efforts déployés en permanence par la Mission pour prendre en compte au mieux les priorités du moment et pour anticiper les évolutions, repérer les possibilités de synergies, éliminer les redondances et les défaillances, et renforcer et adapter les structures et les fonctions aux réalités opérationnelles et à l'évolution de la situation sur le terrain. **Le Comité consultatif félicite la MINUSS d'avoir entrepris son premier examen des effectifs, réaffirme qu'il importe de renforcer les capacités nationales et compte que la deuxième phase de l'examen des effectifs, qui interviendra prochainement, sera l'occasion de proposer la transformation d'un nombre plus important de postes et d'emplois de temporaire soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national.**

**Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire**

21. En ce qui concerne le personnel civil, 2 901 postes et emplois de temporaire sont proposés au total pour l'exercice 2021/22, contre les 2 945 approuvés pour l'exercice 2020/21. On trouvera à la section I.E du rapport du Secrétaire général des renseignements sur les propositions relatives au personnel, et notamment sur les modifications suivantes :

a) la suppression de 36 postes et emplois de temporaire, à savoir : i) 16 emplois de temporaire d'agent(e) de sécurité (Service mobile) de la Section de la sécurité et de la sûreté (voir [A/75/762](#), par. 102) ; ii) 20 postes dans les diverses composantes de la Mission (1 P-5, 2 P-4, 6 P-3 et 11 postes d'agent(e) du Service mobile) (ibid., par. 59, 64 et 65, 74, 76, 78, 84, 87, 89, 90 et 91, 97 et 98 et 100) ;

b) le transfert des 8 postes de la Section de l'appui centralisé aux achats de la MINUSS (1 P-3, 2 postes d'agent(e) du Service mobile, 3 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 2 postes d'agent(e) des

services généraux recruté(e) sur le plan national) au budget du Centre de services régional d'Entebbe (ibid., par. 93) ;

c) la transformation de 10 emplois d'analyste de l'information (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) financés au titre du personnel temporaire (autres que pour les réunions) en postes affectés au Centre d'analyse conjointe de la Mission (ibid., par. 69 à 71) ;

d) le reclassement de P-3 à P-4 d'un poste de spécialiste des ressources humaines à la Section des ressources humaines (ibid., par. 86) ;

e) la réaffectation et le reclassement d'un poste d'administrateur(trice) chargé(e) du matériel appartenant aux contingents (agent(e) du Service mobile) au Centre d'appui à la Mission, qui deviendrait un poste de logisticien(ne) [agent(e) du Service mobile (1<sup>re</sup> classe)] dans la même section, ainsi que d'un poste de spécialiste de l'approvisionnement (P-4) à la Section de la gestion du matériel et des stocks, qui deviendrait un poste de chef de la Section de la gestion du matériel et des stocks (P-5) (ibid., par. 79 et 92) ;

f) la réaffectation de cinq postes (4 postes d'agent(e) du Service mobile et 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) (ibid., par. 73, 79, 99 et 101) ;

g) le transfert de 7 postes (1 P-5, 3 P-4, 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 1 poste d'agent(e) du Service mobile et 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) (ibid., par. 59, 80 et 81, 83 et 85) ;

h) le rattachement de 20 postes à la Section de la protection, de la transition et de la réintégration dans le cadre du regroupement du Groupe de la protection des civils et de la Section des secours, de la réintégration et de la protection (ibid., par. 59, tableau 2, et par. 64), le rattachement du Groupe du VIH/sida à la Section des services de santé (ibid., par. 66 à 68) et le rattachement du Groupe chargé des questions de qualité de vie non plus au Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la Mission mais au pilier Services (ibid., par. 76).

#### *Taux de vacance*

22. On trouvera dans le tableau ci-après les taux de vacance constatés pour le personnel civil en 2019/20 et 2020/21, ainsi que ceux qui sont proposés pour 2021/22. Le Comité consultatif note qu'aucune explication n'est donnée pour justifier l'application de taux différents des taux effectivement constatés pendant l'exercice en cours, au 31 mars 2021. Il constate ainsi que : a) concernant le personnel recruté sur le plan international, il est proposé d'appliquer un taux de vacance de 5,4 % alors que le taux effectif moyen s'établit à 7,8 % et le taux effectif à 6,8 % ; b) concernant les administrateurs recrutés sur le plan national, il est proposé d'appliquer un taux de vacance de 4,0 % alors que le taux effectif moyen s'établit à 5,6 % et le taux effectif à 5,0 % ; c) concernant les agents des services généraux recrutés sur le plan national : il est proposé d'appliquer un taux de vacance de 4,0 % alors que le taux effectif moyen s'établit à 4,6 % et le taux effectif à 4,8 % ; d) concernant les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international : il est proposé d'appliquer un taux de vacance de 13,0 % alors que le taux effectif moyen s'établit à 13,6 % et le taux effectif à 15,7 % ; e) concernant le personnel temporaire recruté sur le plan international : il est proposé d'appliquer un taux de vacance de 0,0 % alors que le taux effectif moyen et le taux effectif s'établissent tous deux à 6,3 %.

**Taux de vacance concernant le personnel civil**

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2019/20</i>	<i>Taux approuvé 2020/21</i>	<i>Taux effectif au 28 février 2021</i>	<i>Taux effectif au 28 février 2021 (moyenne)</i>	<i>Taux effectif au 31 mars 2021</i>	<i>Taux effectif au 31 mars 2021 (moyenne)</i>	<i>Taux proposé 2021/22</i>
Personnel recruté sur le plan international	6,6	5,0	7,5	7,9	6,8	7,8	5,4
Personnel recruté sur le plan national							
Administrateurs	3,8	4,0	5,6	5,6	5,0	5,6	4,0
Agents des services généraux	3,2	4,0	4,6	4,5	4,8	4,6	4,0
Volontaires des Nations Unies							
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	10,6	13,0	15,0	13,4	15,7	13,6	13,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emplois de temporaire							
Personnel recruté sur le plan international	6,3	7,0	6,3	6,3	6,3	6,3	0,0
Personnel recruté sur le plan national	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Personnel fourni par des gouvernements	6,4	2,6	42,0	31,8	38,6	33,0	52,3

**23. Le Comité consultatif réaffirme qu'il estime que les taux de vacance proposés doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés sont différents des taux effectifs, il convient de justifier clairement et systématiquement le choix des taux retenus dans les projets de budget et les documents connexes (voir A/74/737/Add.13, par. 18).**

*Postes vacants*

24. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 26 mars 2021, 106 postes étaient vacants, dont 15 depuis deux ans ou plus (1 P-5, 4 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 10 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national). Le Comité a également été informé que la procédure de recrutement en était à des stades différents pour 10 postes, qu'il s'agisse des opérations préliminaires ou plus avancées de sélection ou d'évaluation des candidats, tandis que rien n'avait été fait ou l'état du recrutement n'était pas défini pour les 5 postes suivants : a) 2 postes de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), vacants l'un depuis le 14 avril 2017 et l'autre depuis le 14 avril 2018 ; b) 1 poste d'assistant(e) au soutien logistique (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), vacant depuis le 26 novembre 2016 ; c) 1 poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), vacant depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 ; d) 1 poste d'assistant(e) aux fournitures (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), vacant depuis le 25 juin 2018.

25. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et qu'elle a prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (voir la résolution 74/293 de l'Assemblée générale, par. 24). Dans la même résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de passer en revue les postes vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (ibid., par. 26). Faute de justification concernant leur maintien, le Comité recommande que les postes de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (2 postes), 1 poste d'assistant(e) au soutien logistique, 1 poste d'assistant(e) d'équipe et 1 poste d'assistant(e) aux fournitures soient supprimés.

#### *Prime de danger*

26. Le Comité consultatif a reçu des informations indiquant une augmentation des ressources demandées d'un montant de 43 200 dollars, soit 0,3 %, au titre de la prime de danger versée au personnel recruté sur le plan international pour l'exercice 2021/22 ; le montant demandé serait porté de 13 915 600 dollars à 13 958 800 dollars. Le Comité note qu'au 28 février 2021, les dépenses s'élevaient à 6 965 900 dollars, pour des crédits ouverts s'élevant à 13 915 600 dollars, et à 12 749 800 dollars pour des crédits ouverts d'un montant de 13 585 400 dollars s'agissant de l'exécution du budget de l'exercice 2019/20. **Compte tenu également de l'incidence que la COVID-19 continuera vraisemblablement d'avoir, ainsi que du tableau d'effectifs proposé pour la MINUSS, le Comité consultatif recommande une réduction de 5 % (697 900 dollars) des ressources demandées au titre de la prime de danger versée au personnel recruté sur le plan international.**

27. Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 25 et 26, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Il conviendra d'ajuster en conséquence le montant des dépenses opérationnelles correspondantes.

### 3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Montant alloué (2019/20)	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses au 31 mars 2021	Prévisions de dépenses (2021/22)		Variation	
					(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)	(6)
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	365,9	326,2	834,2	271,6	802,2	(32,0)	(3,8)	
Voyages officiels	3 838,6	2 779,4	3 727,7	790,0	3 083,9	(643,8)	(17,3)	
Installations et infrastructures	108 155,6	114 235,1	104 139,7	75 574,8	87 363,4	(16 776,3)	(16,1)	
Transports terrestres	12 968,3	11 853,8	12 217,1	10 971,7	12 731,9	514,8	4,2	
Opérations aériennes	114 556,5	98 532,6	115 892,5	91 907,3	96 757,0	(19 135,5)	(16,5)	
Opérations maritimes ou fluviales	2 064,7	1 951,6	1 087,3	993,3	1 192,9	105,6	9,7	
Communications et informatique	28 953,9	32 021,0	29 249,3	27 118,9	30 507,3	1 258,0	4,3	
Santé	1 958,7	6 964,0	1 739,6	2 200,3	1 746,2	6,6	0,4	
Matériel spécial	—	—	—	—	—	—	—	

Catégorie	Montant alloué (2019/20)	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses au 31 mars 2021	Prévisions	Variation	
					de dépenses (2021/22)	Montant	Pourcentage
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)	
Fournitures, services et matériel divers	54 942,2	49 450,4	55 156,0	49 599,4	51 071,8	(4 084,2)	(7,4)
Projets à effet rapide	1 500,0	1 490,6	2 000,0	1 899,0	2 500,0	500,0	25,0
<b>Total, dépenses opérationnelles</b>	<b>329 304,4</b>	<b>319 604,7</b>	<b>326 043,4</b>	<b>261 326,3</b>	<b>287 756,6</b>	<b>(38 286,8)</b>	<b>(11,7)</b>

28. La diminution des ressources demandées pour 2021/22 s'explique par la diminution des dépenses prévues au titre des consultants et services de consultants, des voyages officiels, des installations et infrastructures, des opérations aériennes et des fournitures, services et matériel divers, contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des transports terrestres, des opérations maritimes ou fluviales, des communications et de l'informatique, de la santé et des projets à effet rapide (voir [A/75/762](#), sect. II et III).

29. **Le Comité consultatif prend note de la réduction globale des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2021/22, mais il n'est pas convaincu que les explications fournies justifient pleinement les montants énumérés ci-dessous. En outre, compte tenu de la sous-utilisation des crédits et des effets que la pandémie de COVID-19 continuera probablement d'avoir, le Comité formule ci-après plusieurs observations et recommande qu'il soit procédé à des ajustements :**

a) Consultants et services de consultants : les ressources demandées, d'un montant de 802 200 dollars, font apparaître une diminution de 32 000 dollars (3,8 %) par rapport à l'exercice 2020/21. Au 31 mars 2021, les dépenses engagées pour 2020/21 s'élevaient au total à 271 600 dollars, contre des crédits de 834 200 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses prévues s'expliquaient principalement par les services de consultants auxquels la Mission devrait recourir pour appuyer l'application de l'Accord revitalisé et le processus de paix aux niveaux national et infranational. **Le Comité consultatif compte que la Mission s'efforcera le plus possible d'utiliser ses propres moyens au lieu de faire appel à des consultants et recommande une réduction de 10 % (80 200) des ressources demandées au titre des consultants et services de consultants ;**

b) Voyages officiels : les ressources demandées, d'un montant de 3 083 900 dollars, font apparaître une diminution de 643 800 dollars (17,3 %) par rapport à l'exercice 2020/21. Au 31 mars 2021, les dépenses engagées pour l'exercice 2020/21 s'élevaient au total à 790 000 dollars, contre des crédits de 3 727 700 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la diminution des prévisions de dépenses tenait à la réduction des voyages due à l'augmentation du nombre de réunions et de formations en ligne, et qu'il avait été tenu compte des enseignements tirés de la pandémie. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages à des fins de participation à des ateliers, à des conférences ou à des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il souligne également que le calcul des montants à inscrire au budget au titre des voyages doit être pleinement conforme aux dispositions de la circulaire ST/SGB/2009/9 et de l'instruction ST/AI/2013/3. Il recommande une réduction de 15 % (462 600 dollars) des ressources demandées au titre des voyages officiels ;**

c) Carburants et lubrifiants : le Comité consultatif note d'après les informations reçues que la réduction globale des ressources demandées pour 2021/22 au titre des carburants et lubrifiants tient au fait que le prix du carburant prévu dans le budget est inférieur à celui prévu pour l'exercice 2020/21, alors qu'on prévoit, pour les transports terrestres, les opérations aériennes et les opérations maritimes ou fluviales, une consommation de carburant (en litres) plus élevée par rapport à l'exercice 2020/21, et pour les installations et infrastructures, une consommation (en litres) un peu plus faible par rapport à l'exercice 2020/21. **Le Comité consultatif recommande une réduction de 5 % (2 644 400 dollars) du montant de 52 887 900 dollars demandé au titre des carburants et lubrifiants pour les installations et infrastructures (31 801 700 dollars), les transports terrestres (3 932 500 dollars), les opérations aériennes (17 017 300 dollars) et les opérations maritimes ou fluviales (136 400 dollars) ;**

d) Installations et infrastructures : les ressources demandées, d'un montant de 87 363 400 dollars, font apparaître une diminution de 16 776 300 dollars (16,1 %) par rapport à l'exercice 2020/21. Au 31 mars 2021, les dépenses engagées pour 2020/21 s'élevaient au total à 75 574 800 dollars, contre des crédits de 104 139 700 dollars. Le Comité consultatif note que les dépenses engagées au titre de plusieurs rubriques budgétaires sont relativement faibles : achat de matériel de génie (dépenses : 487 800 dollars, montant alloué : 2 773 800 dollars) ; achat de groupes électrogènes et de matériel électrique (dépenses : 538 500 dollars, montant alloué : 2 437 500 dollars) ; achat de mobilier (dépenses : 463 500 dollars ; montant alloué : 1 384 000 dollars) ; services d'entretien (dépenses : 3 811 900 dollars, montant alloué : 9 978 000 dollars) ; services de sécurité (dépenses : 9 101 600 dollars, montant alloué : 11 925 300 dollars). **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits alloués à certaines rubriques budgétaires et du fait que la pandémie de COVID-19 continuera d'avoir des conséquences sur les chaînes d'approvisionnement mondiales en 2021/22 et sur la capacité de la Mission de recevoir le matériel et les fournitures dont elle a besoin, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % les ressources demandées au titre des installations et infrastructures comme suit : achat de matériel de génie (297 300 dollars) ; achat de groupes électrogènes et de matériel électrique (224 400 dollars) ; achat de mobilier (139 000 dollars) ; services d'entretien (960 700 dollars) ; services de sécurité (1 191 800 dollars). En outre, il compte que la Mission améliorera la planification de ses projets, notamment en établissant un plan d'acquisition pluriannuel, ce qui aidera à justifier les besoins ;**

e) Communications et informatique : les ressources demandées, d'un montant de 30 507 300 dollars, font apparaître une augmentation de 1 258 000 dollars (4,3 %) par rapport à l'exercice 2020/21. Au 31 mars 2021, les dépenses engagées pour 2020/21 s'élevaient au total à 27 118 900 dollars, contre des crédits de 29 249 300 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des ressources demandées tenait aux facteurs suivants : a) augmentation des prévisions de dépenses liées à la fourniture de services Internet par fibre optique au quartier général de la Mission à la Maison des Nations Unies et à la base de soutien logistique à Tomping (300 000 dollars) et à l'étalement de la largeur de bande aux bureaux locaux (500 000 dollars) ; b) augmentation de la part des dépenses d'appui à la mise en service d'Umoja qui est à la charge de la MINUSS, un coût standard étant appliqué pour chaque ordinateur (540 600 dollars) ; c) augmentation du montant demandé au titre des systèmes d'information géographique pour l'établissement de cartes satellite à moyenne et haute résolution (200 000 dollars). **Le Comité consultatif estime que l'augmentation proposée des ressources prévues pour les communications et l'informatique n'est pas pleinement justifiée et recommande donc de la réduire de 50 % (629 000 dollars) ;**

f) Fournitures, services et matériel divers : les ressources demandées, d'un montant de 51 071 800 dollars, font apparaître une diminution de 4 084 200 dollars (7,4 %) par rapport à l'exercice 2020/21. Au 31 mars 2021, les dépenses engagées pour 2020/21 s'élevaient au total à 49 599 400 dollars, contre des crédits de 55 156 000 dollars. Un montant de 9 365 000 dollars est demandé pour 2021/22 au titre du fret et des frais connexes ; les dépenses engagées à cette rubrique s'élevaient à 6 800 600 dollars au 28 février 2021 contre des crédits de 11 180 000 dollars et les dépenses engagées pour l'exercice 2019/20 s'élevaient à 5 420 500 dollars contre des crédits de 12 316 500 dollars. **Compte tenu des conséquences que la pandémie de COVID-19 devrait avoir durant l'exercice 2021/22, en particulier sur les services de fret mondiaux, et de la sous-utilisation des crédits en 2019/20, le Comité consultatif recommande une réduction de 15 % (1 404 800 dollars) des ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers pour les services de fret mondiaux.**

*Services de détection des mines et de déminage*

30. Le Secrétaire général indique que le montant estimatif des ressources qu'il faut prévoir en 2021/22 pour les services de détection des mines et de déminage s'élève à 30 042 800 dollars (A/75/762, par. 112 et 113). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Service de la lutte antimines était seul responsable de toutes les activités de déminage et de neutralisation des explosifs et munitions menées à la MINUSS, qui étaient exécutées par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Le Comité a appris notamment que la MINUSS et la composante du Service de la lutte antimines maintenaient dans l'ensemble du pays des capacités de neutralisation des explosifs qui nettoyaient les zones dangereuses et intervenaient rapidement en cas de nouvelles menaces pour réduire au minimum les dangers posés par les engins non explosés pour le personnel de la Mission, favorisant ainsi la mobilité de la Mission et créant les conditions nécessaires pour l'acheminement de l'aide humanitaire. Le Service de la lutte antimines était également chargé de neutraliser sur place, dans de bonnes conditions de sécurité, toutes les munitions vétustes et périmées pour le compte des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police qui rapatriaient leurs troupes.

31. En ce qui concerne le rôle de l'UNOPS et du Service de la lutte antimines, le Comité consultatif a été informé que c'était l'UNOPS qui s'occupait de la passation de la majorité des marchés de services de détection des mines et de déminage conformément au mémorandum d'accord signé avec l'Organisation des Nations Unies et qu'il avait conclu des contrats pluriannuels d'une durée générale de trois ans. L'UNOPS avait lancé un nouvel appel d'offres pour les marchés qui expiraient en 2020, d'où la baisse des coûts contractuels qui était reflétée dans les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021/22. Le Comité a été informé que si le nouvel appel d'offres avait été lancé par l'UNOPS, c'était le personnel de la MINUSS et de la composante du Service de la lutte antimines, recruté par l'intermédiaire de l'UNOPS, qui attribuait les tâches au contractant et qui gérait et contrôlait la qualité du travail effectué en veillant à ce qu'il soit conforme aux Normes internationales de la lutte antimines. En outre, le Service de la lutte antimines approuvait le cahier des charges définitif pour les appels d'offres, veillait à la qualité et à la quantité des prestations prévues au contrat, donnait des instructions et supervisait les prestations de l'UNOPS, notamment des sous-traitants de celui-ci, au regard des principaux indicateurs de résultats, en effectuant des examens multidisciplinaires aux stades de la planification et de l'exécution du programme, et rendait compte régulièrement à la MINUSS et à l'UNOPS.

32. Le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, qui donne une vue d'ensemble des ressources consacrées aux services de détection des mines et de déminage de la MINUSS entre 2019 et 2022.

### Ressources consacrées aux services de détection des mines et de déminage de la MINUSS

(En dollars des États-Unis)

Rubrique	2019/20 (dépenses effectives)	2020/21 (ressources approuvées)	2021/22 (ressources demandées)
Personnel	4 470 850	4 414 230	4 709 366
Voyages et formation	191 062	338 203	248 449
Accords avec des tiers	25 140 419	26 102 655	21 848 325
Matériel	310 854	292 200	63 565
Dépenses de fonctionnement	500 315	853 174	910 750
Frais de l'UNOPS (coûts gérés sur le plan local et coûts indirects)	2 495 000	2 608 038	2 262 393
<b>Total</b>	<b>33 108 500</b>	<b>34 608 500</b>	<b>30 042 848</b>

33. En ce qui concerne la destruction logistique des munitions hors d'usage (voir par. 5 ci-dessus), le Comité consultatif a été informé que c'était un travail très difficile sur le plan technique qui dépassait le champ de compétence normal des agents standard chargés de la neutralisation des explosifs et munitions. C'est pourquoi la MINUSS avait demandé au Service de la lutte antimines de se charger de la neutralisation des munitions vétustes pour le compte des pays fournisseurs de contingents, activité qui devait être menée sur neuf sites de la Mission durant l'exercice 2019/20 et qui avait consisté en 145 opérations distinctes. Le Comité a également été informé que pour le compte du Service de la lutte antimines, l'UNOPS avait loué à l'extérieur les services d'équipes spécialisées dans la neutralisation de munitions qui étaient constituées et équipées pour mener efficacement ces opérations, en prévision d'une augmentation des besoins en la matière. Le Comité examine les questions relatives à la lutte antimines dans son rapport sur les constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (voir A/75/829, par. 27 à 34) et dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

**34. Sous réserve des observations et recommandations formulées aux paragraphes 27 et 29 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

## V. Questions diverses

### *Conséquences de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19)*

35. Les mesures prises par la MINUSS pour faire face à la pandémie de COVID-19 durant l'exercice 2019/20 sont décrites aux paragraphes 56 à 60 du rapport sur l'exécution du budget (A/75/627), de même que l'exécution du mandat et l'incidence de la pandémie sur les activités de fond et les autres activités relatives aux programmes. Dans le rapport, le Secrétaire général indique également les répercussions et les mesures prises pour ce qui est de la protection des civils (ibid.,

par. 22, 26 et 31), ainsi que du suivi et des enquêtes concernant les violations des droits de la personne (ibid., par. 42). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MINUSS avait pris notamment les mesures suivantes : a) collaboration entre les composantes Personnel en tenue et Personnel civil et les institutions nationales chargées de la sécurité visant à atténuer le risque de transmission du virus dans les prisons et les centres de détention par des activités de sensibilisation aux mesures de prévention, notamment la formation des agents sanitaires et l'appui aux initiatives locales de production de masques et de savon et d'autres moyens de subsistance ; b) dialogue en ligne, organisation d'ateliers avec les parties prenantes et appui aux autorités locales, aux acteurs étatiques et aux collectivités par des campagnes de sensibilisation et des émissions multimédias et par la fourniture de matériel tel que des radios à énergie solaire, du savon et des équipements de protection individuelle destinés à prévenir la propagation du virus ; c) livraison de fournitures médicales et antivirales aux services sanitaires locaux ; d) mise en place de programmes d'information et de formation à l'intention de la police nationale et des sapeurs-pompiers, et fourniture de trousseaux d'hygiène, d'équipements de protection individuelle et d'articles hygiéniques.

36. Le Comité consultatif a également été informé d'un certain nombre d'autres mesures prises par la Mission, dont : a) des mesures d'atténuation des effets des situations d'urgence comme l'achat d'une plus grande quantité de matériel et de fournitures médicaux et l'expansion de la connexion au réseau pour toutes les unités de logement de la Mission en vue de faciliter le télétravail ; b) la construction d'installations de quarantaine et d'isolement partout dans le pays sur tous les sites de la Mission (la quarantaine et l'isolement pendant 14 jours étant obligatoires), l'amélioration des hôpitaux et dispensaires de la MINUSS et la construction de logements supplémentaires pour accueillir les effectifs de personnel médical déployés ; c) la modification des modalités d'organisation des réunions et des activités de formation et le lancement de campagnes d'information sur la COVID-19 dans tous les sites de la Mission.

**37. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a noté avec une vive préoccupation la menace que la pandémie de COVID-19 représentait pour la vie, la santé et la sécurité et souligné qu'il importait d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats essentiels, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de la Mission contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en faisaient la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (résolution 74/293 de l'Assemblée générale, par. 15). Il compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain rapport sur l'exécution du budget et dans le prochain projet de budget.**

#### *Recouvrement des coûts*

38. Le Comité consultatif a été informé qu'au cours de l'exercice 2019/20, un montant de 7,4 millions de dollars avait été recouvré, au titre des recettes accessoires, pour l'appui fourni aux entités des Nations Unies et à d'autres entités. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les montants recouverts au titre de l'appui fourni à des entités externes étaient inscrits au compte des recettes et que, comme ces recettes correspondaient au coût réel du matériel ou des services que la Mission prenait à sa charge et qui devait lui être remboursé par la suite, la Mission avait demandé qu'elles lui soient allouées pour qu'elle en fasse usage. Sur la base des plans de dépenses et d'un examen des demandes au cas par cas, les montants recouverts ont

été reversés sur le compte de la Mission ouvert à cet effet, sachant que les recettes inscrites sur le compte des recettes accessoires ne pouvaient être allouées à aucune mission quelle qu'elle soit.

39. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait signé avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies des mémorandums d'accord pour la fourniture régulière de biens ou de services pendant une période déterminée ou pour une durée indéterminée, les parties devant donner un préavis de 30 jours en cas de résiliation du contrat. Le Comité a également été informé que ces mémorandums d'accord étaient gérés par les unités administratives concernées de la Mission, celles-ci devant veiller à facturer régulièrement des frais aux clients externes sur la base des mémorandums d'accord. C'étaient principalement les membres du personnel des sections concernées qui assuraient ces services et qui étaient chargés notamment d'examiner les demandes d'appui, d'établir les bons de commande, d'établir les factures et de veiller à ce que les prestations soient conformes aux mémorandums d'accord. Le Comité a en outre été informé que la fourniture d'appui ou de services aux clients externes se faisait au cas par cas si des ressources étaient disponibles et que la Mission utilisait à cet effet ses contrats-cadres existants (par exemple, pour les rations et le carburant), les besoins des clients tels que définis dans les mémorandums d'accord étant pris en compte au moment du renouvellement des marchés.

40. **Le Comité consultatif estime que les informations sur le recouvrement des coûts doivent être enregistrées de façon plus cohérente, et qu'il faut indiquer plus clairement où les montants recouverts sont inscrits et si des montants recouverts ont été portés au crédit des États Membres.** Le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations au sujet du recouvrement des coûts dans son rapport sur les constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (voir [A/75/829](#), par. 35 à 38) et a examiné la question plus avant dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/75/822](#)).

#### *Initiatives dans le domaine de l'environnement*

41. Comme le Secrétaire général indique dans son rapport, un certain nombre de projets environnementaux sont proposés pour 2021/22, dont l'installation de réseaux électriques hybrides dans plusieurs sites, le remplacement des projecteurs de sécurité et des lampadaires par des lampes solaires et l'installation de citernes à eau surélevées. La Mission prévoit aussi d'atténuer les risques liés au niveau des eaux usées dans un certain nombre de ses bureaux locaux, d'adopter des méthodes de gestion des eaux usées plus efficaces et d'améliorer la gestion des déchets solides grâce à une politique de réduction, de recyclage et de réutilisation. Pour réduire son empreinte écologique, la Mission prévoit notamment d'acheter des incinérateurs de déchets à haut rendement, des broyeurs de bouteilles en plastique et de canettes en aluminium et des fosses septiques, d'améliorer les systèmes de gestion des eaux usées dans les camps de Malakal, de Bor et de Bentiu et de construire des citernes à eau surélevées dans les camps de Tomping, de Malakal et de Bentiu, qui permettront une distribution d'eau par gravité. En plus, des gains d'efficacité sont attendus de la construction de systèmes de gestion des eaux usées à Bentiu, Malakal et Bor, qui améliorera le fonctionnement et l'efficacité des stations d'épuration, ce qui entraînera une réduction des dépenses au titre des services d'entretien et des pièces de rechange (voir [A/75/762](#), par. 40 et 105).

42. **Le Comité consultatif prend note des initiatives dans le domaine de l'environnement et compte que des informations détaillées sur leur état**

d'avancement ainsi que sur le cahier des charges, les produits et les dates de début et de fin des activités seront fournies dans les prochains projets de budget. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix, et a prié le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (voir résolution 74/293 de l'Assemblée générale, par. 17). Le Comité formule d'autres observations sur les activités environnementales dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

#### *Projets à effet rapide*

43. Dans le projet de budget, un montant de 2 500 000 dollars est demandé pour exécuter les 50 projets à effet rapide suivants afin de renforcer la confiance dans la Mission et son mandat : a) 15 projets visant à atténuer les problèmes de protection dans les zones à forte prévalence de violence intercommunautaire et les zones de déplacement, grâce à l'apport d'un appui à la réhabilitation et à la reconstruction des institutions sud-soudanaises garantes de l'état de droit, et visant à favoriser la coexistence pacifique et à renforcer la responsabilité ; b) 35 projets visant à améliorer les infrastructures essentielles dans les zones de rapatriement pour l'éventuel retour volontaire et en toute sécurité et la réintégration des personnes déplacées et des populations vulnérables et visant à accroître la résilience à l'échelon local afin d'éviter d'autres déplacements (voir A/75/762, par. 117).

44. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un consultant ou une consultante devrait arriver sur place en avril 2021 et que cette personne commencerait aussitôt à mener une évaluation pour recenser les enseignements à retenir, les domaines qui nécessiteraient des améliorations et les meilleures pratiques. Il s'agit là d'une évaluation indépendante de l'efficacité des projets à effet rapide pour ce qui est de l'établissement et du renforcement de la confiance de la population dans la Mission et de la création de conditions permettant la bonne exécution du mandat, en particulier dans les domaines de la transition, de la réintégration et de la protection (voir A/75/762, sect. V, p. 77). **Le Comité consultatif se félicite de l'évaluation et est d'avis que la Mission devrait continuer à améliorer la planification générale et à évaluer les projets régulièrement<sup>1</sup>. Il estime que les ressources devraient être allouées en priorité aux projets ayant les retombées les plus concrètes, compte étant tenu des meilleures pratiques et des enseignements tirés des évaluations. Il compte que des informations actualisées et détaillées sur la planification et l'évaluation des projets qui auront été exécutés seront présentées dans le prochain projet de budget.**

#### *Activités relatives aux programmes*

45. L'Assemblée générale a souligné que les activités relatives aux programmes étaient importantes pour l'exécution du mandat de la Mission, y compris sur le plan de la prévention et du règlement des conflits, et que toutes ces activités devaient être directement en rapport avec les mandats de la Mission. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte

<sup>1</sup> Voir les directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions sur les projets à effet rapide, n° 2017.17 (non disponibles en français).

de l'emploi qu'elle en fait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évolue, et de faire figurer dans le projet de budget suivant et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Mission relatives aux programmes (voir résolution 74/293 de l'Assemblée générale, par. 18 et 19).

46. Le Secrétaire général indique qu'un montant de 4 321 600 dollars est demandé pour l'exercice 2021/22 pour l'exécution d'une série d'activités relatives aux programmes, notamment la facilitation du retour volontaire, dans la sécurité et la dignité, des populations déplacées, des mesures de confiance, des projets de stabilisation communautaire, la réduction de la violence, la promotion des droits de la personne, les institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité, et la protection des enfants et des femmes (voir A/75/762, par. 114). **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faut établir un plan de mise en œuvre prévoyant des projets à moyen et à long terme pour l'exécution des activités relatives aux programmes. Il faudrait également évaluer régulièrement les projets et allouer en priorité les ressources aux projets ayant des retombées les plus concrètes, compte étant tenu des meilleures pratiques et des enseignements retenus. Le Comité compte que des informations actualisées et détaillées sur la planification et l'évaluation des projets qui auront été exécutés seront présentées dans le prochain projet de budget.**

47. Le Comité consultatif a été informé que depuis l'exercice 2020/21, les activités relatives aux programmes qui sont exécutées par les organisations non gouvernementales nationales et les organisations de la société civile nationale sont comptabilisées séparément dans la catégorie « Partenaires d'exécution et subventions » et la catégorie « Fournitures, services et matériel divers », sous « Dépenses opérationnelles ». **Le Comité consultatif note que les activités relatives aux programmes sont comptabilisées dans la catégorie « Fournitures, services et matériel divers », tandis que les projets à effet rapide sont comptabilisés dans une autre catégorie. Il formule d'autres observations sur la comptabilisation des activités relatives aux programmes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).**

#### *Coopération entre missions*

48. Le Secrétaire général indique que la MINUSS continuera de collaborer étroitement avec diverses entités pour garantir l'application inclusive, pacifique, participative et crédible de l'Accord revitalisé, favoriser l'établissement de partenariats en vue d'une meilleure coordination de l'appui apporté aux niveaux international et régional à l'application de l'Accord revitalisé et au processus de paix et faire en sorte que les entités des Nations Unies agissent de manière concertée au Soudan du Sud. La Mission continuera de coopérer avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour aider le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à devenir pleinement fonctionnel, en lui apportant un soutien logistique, un appui opérationnel et un appui dans les domaines de la sécurité et des communications (A/75/762, par. 48 et 49). Le Secrétaire général indique également que la coordination à l'échelle du système ainsi que la planification et la programmation intégrées resteront au rang des principales priorités de la MINUSS pour l'exercice 2021/22, cette dernière cherchant à renforcer la cohérence et l'effet des actions menées dans l'ensemble du système des Nations Unies en favorisant la complémentarité des activités mandatées et la mise en œuvre du Cadre de coopération de l'ONU pour la période 2019-2021 (ibid., par. 52).

49. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, le 23 décembre 2020, la présidence du Conseil de sécurité avait approuvé, comme le

Secrétaire général l'avait proposé dans sa lettre du 22 décembre 2020 (S/2020/1291), le redéploiement temporaire pour une période de deux mois (prolongé par la suite pour une nouvelle période de deux mois) de deux compagnies d'infanterie et de deux hélicoptères militaires de manœuvre de la MINUSS à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour permettre à celle-ci de renforcer la sécurité dans les zones critiques tout en maintenant la sécurité à Bangui. En outre, les forces temporairement redéployées continueraient d'être imputées au plafond autorisé pour les effectifs militaires et civils de la MINUSS et ne seraient pas imputées au plafond de la MINUSCA. Le Comité a été informé que le remboursement direct de frais aux pays fournisseurs de contingents pour le déploiement de personnel en tenue et du matériel connexe à la MINUSCA continuerait d'être pris en charge par la MINUSS et que cela n'aurait pas d'incidences financières sur le budget de la MINUSS pour l'exercice 2020/21 puisque les coûts directs du déploiement continueraient d'être supportés par la MINUSS. Le Comité a également été informé que les coûts supplémentaires afférents au transfert du personnel en tenue et des biens à la MINUSCA étaient pris en charge par celle-ci en tant que mission bénéficiaire, de même que les dépenses de soutien logistique et d'appui administratif. Cela étant, le Comité a appris que la MINUSS avait fait appel à d'autres opérateurs commerciaux pour assurer les services, au lieu d'utiliser les moyens aériens militaires redéployés, et que ces dépenses imprévues seraient financées au moyen des ressources approuvées. **En ce qui concerne le déploiement temporaire prolongé de renforts de la MINUSS à la MINUSCA, le Comité consultatif espère que l'Assemblée générale obtiendra davantage de précisions sur l'accord de partage des coûts conclu dans le cadre de la coopération entre les deux missions lorsqu'elle examinera le présent rapport.** Le Comité examine les questions relatives à la coopération entre missions dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

#### *Représentation équilibrée des femmes et des hommes*

50. D'après les informations que le Comité consultatif s'est fait fournir, au 30 juin 2020, la proportion de femmes dans les effectifs de la MINUSS était la suivante : 36 % à la classe P-5 et au-dessus ; 28 % aux classes P-1 à P-4 ; 27 % parmi les agents du Service mobile ; 27 % parmi les administrateurs recrutés sur le plan national ; 13 % parmi les agents des services généraux recrutés sur le plan national ; 40 % parmi les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international ; 50 % parmi les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national. Le Comité a également été informé que la Mission prévoyait de porter la proportion moyenne annuelle des femmes parmi le personnel recruté sur le plan international de 28 % en 2019/20 à 37 % en 2021/22 et s'est vu communiquer les pourcentages de femmes parmi le personnel nouvellement recruté de la MINUSS en 2018/19, 2019/20 et 2020/21 (au 6 avril 2021) (voir tableau ci-dessous).

#### **Proportion de femmes parmi le personnel nouvellement recruté**

(En pourcentage)

Catégorie	2018/19	2019/20	2020/21 (au 6 avril 2021)
Personnel recruté sur le plan international	35,1	44,9	48,6
Personnel recruté sur le plan national	17,8	13,9	45,8
<b>Pourcentage global</b>	<b>7,5</b>	<b>31,8</b>	<b>47,8</b>

51. Le Comité consultatif a été informé que la Mission entendait augmenter la représentation des femmes notamment en appliquant régulièrement des mesures de recrutement, en particulier lorsqu'il n'y avait pas suffisamment de candidates présélectionnées inscrites sur les listes de réserve, en améliorant les listes de réserve par le ciblage des postes, des classes et des activités professionnelles où les femmes étaient fortement sous-représentées, en publiant des avis de vacance spécialement conçus pour certains postes et en menant des activités de communication pour attirer des candidates qualifiées. Il a également été informé que l'action menée par les responsables des postes à pourvoir avait été renforcée par les paramètres d'intervention établis dans la stratégie de la Mission en matière de parité des sexes, mais que la Mission se heurtait toujours à de nombreuses difficultés pratiques, notamment la réduction des effectifs et la clôture de plusieurs missions au cours des quatre dernières années, qui avaient vu une augmentation du taux d'occupation des postes à la MINUSS et une réduction des mouvements de personnel, étant donné qu'il y avait moins de possibilités de transfert. **Le Comité consultatif note la sous-représentation des femmes parmi le personnel de la MINUSS et compte que la Mission ne ménagera aucun effort pour remédier à cette situation et que des informations seront fournies à ce sujet dans les futurs rapports.** Le Comité consultatif examine plus avant la question de la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

## VI. Conclusion

52. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 sont indiquées à la section VI du rapport sur l'exécution du budget (A/75/627). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 948 100 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 ainsi que le montant de 11 830 200 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2020 soient portés au crédit des États Membres.**

53. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/75/762). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 9 064 200 dollars et ramenés de 1 128 148 100 dollars à 1 119 083 900 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 1 119 083 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.**